



Société Nautique de Carry le Rouet

Depuis 1947

PRÉSENTATION DE LA FORMATION AU PERMIS CÔTIER

LE NOUVEAU PERMIS CONFORMEMENT À LA DIVISION 240

NÉCESSITE DE PLUS DE CONNAISSANCES QU'AUPARAVANT :

Sécurité, Environnement et Protection de la mer, Pêche de loisir, Formation VHF, etc.

LE PERMIS CÔTIER :

Est exigé pour piloter tous les bateaux à moteur dès que la puissance du moteur de ce dernier dépasse 6 CV. Il permet de s'éloigner jusqu'à 6 miles d'un abri (environ 11 kms)

FORMATION THÉORIQUE PAR LA SNC :

Cette formation théorique est prodiguée dans nos salles de cours, le weekend, sur une session d'environ 9 heures réparties sur trois matinées.

Sont décodés et explicités l'ensemble des règles de navigation (Balisage, Signaux, Règles de barre et de route, Feux et marques des navires, météo, VHF, Etc.).

Utilisation sur internet du simulateur QCM

L'EXAMEN THÉORIQUE A LIEU DANS UN CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ :

Cet examen comporte **40** questions sous forme de QCM : **5** erreurs sont admises pour être reçu

FORMATION PRATIQUE PAR LA SNC :

Cette formation comporte environ 5 heures de pratique, dont au minimum 2 heures de navigation à la barre de notre Bateau-École, programmées en fonction des conditions météorologiques.

EXAMEN PRATIQUE PAR LA SNC :

L'examen pratique n'est possible qu'à la condition l'avoir réussi l'examen théorique dans un centre agréé.

L'examen pratique est validé par les examinateurs agréés de la SNC, dans le cadre d'un contrôle continu ainsi que de **18** objectifs à atteindre à la barre du Bateau-École de la SNC.

LES TARIFS :

- Inscription (DDTM) : 78,00 € par timbre fiscal électronique
- Formation : 300,00 € par chèque à l'ordre de la SNC, correspondant aux frais inhérents à la formation : (*Dossier administratif, Cours théoriques, cours pratiques, supports pédagogiques, examen pratique*)
- Adhésion obligatoire à la SNC : cotisation annuelle 30 €
- Examen théorique : 30,00€ (La Poste, Dekra, SGS ou Bureau Veritas)

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

1 x E. Photo normalisée (jpeg) - 2 x photos d'identité normalisées (papier) – certificat médical complété (cerfa 14673*01), timbre fiscal électronique de 78 €, chèque de 300 € à l'ordre de le SNC, 1 chèque de 30€ adhésion SNC ;

IMPORTANT : Les inscriptions ne peuvent être validées que pour les dossiers complets